

# Une galerie du conservatisme liégeois vers 1787

## À propos d'un projet de journal anti-philosophique<sup>1</sup>

Nadine VANWELKENHUYZEN

Dans son ouvrage sur la *Propagande des Encyclopédistes français au pays de Liège*<sup>2</sup>, Henri Francotte signalait le projet, formé par quelques ecclésiastiques liégeois, « de fonder une feuille conservatrice ». « Ils avaient enfin acquis la conviction que supprimer un journal, poursuivre un publiciste ne saurait constituer une réponse péremptoire à son argumentation... » « Vérité comprise tardivement » : Francotte datait l'entreprise de 1787. Les affaires Bassenge-Raynal<sup>3</sup> et de Heeswyck, la montée de la contestation à Spa et Verviers, et, pour tout dire, le sentiment d'un triomphe général des idées nouvelles<sup>4</sup> rendaient prévisibles une rupture régulièrement annoncée par l'abbé de Feller.

Le petit volume publié lors du bicentenaire de la Révolution sous les auspices de l'Association des journalistes liégeois et luxembourgeois (*La plume et le plomb*) et la récente parution du *Dictionnaire des journaux (1600-1789)* dirigé par J. Sgard<sup>5</sup> offrent l'occasion de revenir au projet en question.

Le document mentionné par Francotte est conservé aux Archives de l'État à Liège, dans le fonds Ghysels<sup>6</sup>. L'écriture de ce manuscrit in-folio est celle que l'on rencontre couramment à la fin du dix-huitième siècle. Il ne porte ni signature, ni date. L'examen des filigranes ne permet pas de préciser celle-ci<sup>7</sup>. Par ailleurs, la mention de Guillaume-Joseph de Harlez<sup>8</sup>

---

<sup>1</sup> Cet article a paru dans *Le livre et l'estampe*, XXXX-141, 1994, 157-65.

<sup>2</sup> Bruxelles, Hayez, 1880, p. 144. L'ouvrage ne semble pas cité par M. HANNOTTE dans « Journaux et journalistes liégeois au temps de l'heureuse Révolution », *La plume et le plomb*, Crédit communal, 1989, p. 51 sv.

<sup>3</sup> Cf. à présent D. DROIXHE, « Raynal à Liège : censure, vulgarisation, révolutions », *Studies on Voltaire* 286, 1991, p. 205-33. Je remercie celui-ci de m'avoir signalé l'existence du manuscrit édité ci-dessous.

<sup>4</sup> Voir ce qu'écrivait l'abbé Fillassier dans son *Eraste* (1<sup>re</sup> éd. 1773 ; Liège, Desoer, 1789, p. 14), sur la manière dont « les faux prophètes, les libertins, les incroyables » voient « prospérer leurs abominables préceptes ».

<sup>5</sup> Oxford, Ed. Universitas et Voltaire Foundation, 1991.

<sup>6</sup> 35, n° 253.

<sup>7</sup> Le premier feuillet a le filigrane « C & I Honig », qui renvoie aux fabricants de papier Cornélis et Jacob Honig, propriétaires de l'Herderskind Mill à Zandijk (W.A. CHURCHILL, *Watermarks in papers in Holland, England, France, etc. in the XVII and XVIII centuries*, Amsterdam, Hertzberger, 1935). Le second filigrane est décrit par F. DEL

en tant que prévôt de Saint-Denis témoigne que le document est postérieur au 1<sup>er</sup> mai 1786, date de la nomination de Harlez. La référence aux « funestes appas du patriotisme » évoque le moment où, selon la tradition, fut fondée à Liège la Société patriotique, c'est-à-dire au printemps 1787. On était en pleine querelle des jeux de Spa : les attroupements et le port d'arme sont interdits, en juin, par crainte de troubles plus sérieux. En septembre commence de paraître le *Furet politique et littéraire* imprimé à Tignée par Urban. Tout invite donc à accepter la datation de Henri Francotte.

La liste des « associés » prévus dans le projet fournit une utile galerie des figures conservatrices de la principauté – ou de celles qui sont supposées telles – et de leurs alliés. On compte beaucoup sur les principaux dignitaires ecclésiastiques, abbés ou doyens : il y aurait à se demander pourquoi, parmi ceux-ci, on oublie ou on évite telle personnalité, alors qu'on se tourne éventuellement vers un grand-prévôt. C'est le cas du doyen de Saint-Jean, François-Lambert de Spirlet, à qui est préféré le prévôt de Harlez. On ne trouve pas non plus le nom de dom Augustin Renardy, abbé de Saint-Jacques. D'autres « associés » appartiennent au Conseil privé ; d'autres encore côtoient le prince-évêque Hoensbroech lors des réunions de l'Émulation ou à la loge de la Parfaite Intelligence. Limitons-nous à dire que le projet porte une forte empreinte cléricale.

Le texte s'ouvre par la condamnation indignée des modernistes, accusés du traditionnel « complot ». La solidarité entre défenses du trône et de l'autel est constamment mise en avant, dans des termes qui rappellent la verve d'un Feller. Le vocabulaire est celui-là même qu'utilise communément l'adversaire, dont le militant chrétien a intégré le langage. Des termes comme « confédération », « constitution » ou « nation » avaient été vulgarisés ou redéfinis par les philosophes. Ainsi, confédération se rencontre notamment sous la plume de Rousseau, pour caractériser l'association politique ou la société civile (« confédération publique »)<sup>9</sup>. On sait comment le *Contrat social* joue sur l'image de la « constitution » humaine pour apprécier celle de l'État (III, 11). Quant à « nation », le marquis d'Argenson notait déjà sa vogue au milieu du siècle<sup>10</sup>.

Si l'opposition politique liégeoise rassemble les patriotes, elle associe au terme la rhétorique du « citoyen », que reflète aussi le projet. Celle-ci se

---

MARMOL dans son *Dictionnaire des filigranes* (Namur, Godenne, 1900, p. 145 ; « Femme casquée assise dans un enclos... ; au-dessous : Pro Patria »).

<sup>8</sup> *Tableau ecclésiastique de la ville et du diocèse de Liège pour l'an 1788*, Liège, Demany, s.d.

<sup>9</sup> Voir par ex. ses *Fragments politiques* dans l'éd. de la Pléiade.

<sup>10</sup> *Journal et mémoires*, éd. Rathery, Paris, 1859-67, VIII, p. 315 : « jamais l'on n'avait répété les noms de nation et d'état comme aujourd'hui ; ces deux noms ne se prononçaient jamais sous Louis XIV et l'on n'en avait seulement pas l'idée ».

déploie, bien entendu, dans un sens tout différent. Les Lumières n'éclairent pas mais enflamment une « secte ardente ». Prévenant les attaques de cette dernière, le projet veut se tenir à l'écart de tout fanatisme et de toute superstition. Le message du camp adverse avait été bien assimilé. Il s'agissait désormais de lui faire échec sur son propre terrain. On alléchera le lecteur par des anecdotes, de la poésie, des affiches... On retournera l'esprit moderne contre lui-même. Ceci ne devait pas suffire, on le comprend sans peine, pour que le journal voie le jour. Des feuilles comme celles qu'animaient Brosius et Feller n'occupaient-elles pas déjà le terrain ? Le *Journal historique et littéraire* du second offrait aussi sa part de fables, d'anecdotes, d'énigmes.

Que près de la moitié des correspondants et associés potentiels se recrute dans les rangs de l'Émulation n'étonnera pas vraiment : la Société à la mode attirait des personnalités idéologiquement très différentes, autour d'un commun dénominateur politique sans doute assez flou. Une figure comme celle de l'abbé de Paix, qu'on trouve sur notre liste, est exemplaire de cette ambivalence. L'*Éloge de la franche maçonnerie* qu'il avait prononcé quelques années auparavant<sup>11</sup> ne justifiait apparemment pas qu'il soit écarté de la phalange des droites. Il est vrai que de Paix y célébrait l'égalité « sans anarchie » et la liberté « sans licence ». On sait comment la Révolution lui fera clairement choisir le camp des conservateurs.

Signalons pour terminer les ressemblances qui unissent notre texte à une dénonciation fameuse du philosophisme, le *Réquisitoire* du chancelier Séguier *sur lequel est intervenu l'arrêt du Parlement du 18 août 1770, qui condamne à être lacérés et brûlés différents livres, comme impies, blasphématoires et séditieux*. On en reproduit un passage en annexe, d'après une *Apologie de l'état religieux* due au P. Lambert. Le *Réquisitoire* avait été vendu à Liège, à l'époque de sa parution, par le libraire Dessain qui, depuis longtemps (depuis l'affaire des *Lectures amusantes* et de leur contenu voltairien, en 1759), ne donnait plus aucun soupçon quant à sa rigoureuse orthodoxie<sup>12</sup>. La littérature anti-philosophique offre de nombreux exemples de cette transmission inavouée des formules et des invectives – que ne relevait pas toujours la fougue prophétique d'un abbé de Feller : on ne regrettera pas trop l'abandon d'un projet de journal marqué dès l'embryon par la « langue de bois ».

---

<sup>11</sup> Cf. R. MORTIER, « Le siècle des Lumières au pays de Liège, de Namur et de Hainaut », dans *La Wallonie. Le pays et les hommes. Lettres-arts-culture*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1978.

<sup>12</sup> Voir la *Gazette de Liège* de 1770, n°146 et de 1771, n°5.

## ANNEXE 1 : TEXTE DU PROJET

Nous transcrivons le document dans une orthographe quelque peu modernisée. Pour l'identification des personnages cités, voir, outre les ouvrages classiques de Borgnet, Daris, Gobert ou Florkin, les Lettres de Velbruck dans l'édition de Yans-de Froidcourt, le *Tableau ecclésiastique* cité à la note 8 ainsi que le catalogue de l'exposition *Diderot et son temps*, sous la direction de R. Mortier et M. Mat, Bruxelles, Bibliothèque Royale, 1985. On ne s'est pas attardé aux personnages bien connus.

Il s'est élevé au milieu de nous une espèce de confédération contre la religion et le gouvernement. Son but principal est de détruire l'harmonie entre tous les ordres de l'état, et de faire prendre un autre cours aux esprits sur les constitutions religieuses et civiles. Les prosélytes se sont multipliés, leurs maximes se sont répandues ; leur cri est *la liberté*. Sous ce titre imposant ils ont cru ajouter à leur célébrité, en déployant l'étendard de la révolte et de l'indépendance. Une foule d'écrivains enhardis par l'impunité, ne pouvant s'illustrer par l'éclat de leurs talents, a fait paroître la même audace. Ils n'ont dû leur réputation qu'à la licence de leurs écrits et aux funestes appas du patriotisme qu'ils ont présenté. La nation étonnée s'est demandée, par quelle fatalité arrive-t-il que nous sommes devenus si différents de nous-mêmes ?... des cœurs purs, des âmes honnêtes ont été attirées par ces maximes insidieuses, et la droiture de leurs sentiments leur a fait illusion sur des principes d'autant plus dangereux, qu'ils paroissent être dictés pour leur bonheur. Il n'est plus permis de garder le silence sur ce déluge d'écrits que l'irrégion et le mépris des lois ont répandus depuis quelque temps. Je laisse aux ministres dépositaires de la puissance du Souverain le soin honorable de réprimer cette secte ardente qui cherche à ébranler la fidélité du citoyen sous prétexte de l'éclairer. Mon but seroit d'opposer à toutes ces productions funestes une feuille hebdomadaire. Le littérateur devroit être un littérateur sage, instruit, qui écrirait avec force, avec vérité, mais sans fiel et sans personnalité, qui représenteroit la religion dans sa pureté, dans sa grandeur ; mais sans fanatisme et sans superstition ; qui feroit aimer la vertu et détester le vice ; qui donneroit un détail vrai et précis de nos constitutions, de celles de l'empire et de tout ce qui y peut avoir rapport. Cette feuille seroit celle de la nation, elle auroit principalement pour objet la défense de la religion, des mœurs et du gouvernement ; quelques morceaux d'une poésie décente, des anecdotes curieuses, des traits piquants d'humanité pourroient en faire l'ornement ; les nouvelles les plus intéressantes de l'Europe devroient y être concentrées chaque semaine dans quelques pages, on pourroit y ajouter des annonces, des affiches et généralement tout ce qui pourroit contribuer à accréditer cette feuille, la rendre intéressante et propre à éloigner toutes les feuilles étrangères dont l'audace, la calomnie et l'impiété sont sans borne. Si S.A.C. daigne protéger cette feuille, Mr. le marquis d'Anticy<sup>13</sup> pourroit nous procurer un bon correspondant de Rome, Mr. de Chestret<sup>14</sup> un de

---

<sup>13</sup> Ou d'Antici. Agent du prince-évêque à Rome.

<sup>14</sup> Le résident du prince à Paris.

Paris, Mr. de Magis<sup>15</sup> un de Ratisbonne, Mr. Dotranges<sup>16</sup> un de Bruxelles, Mr. de Magis<sup>17</sup> un de la Haye.

On proposeroit pour associés, Mr. le grand-prévôt<sup>18</sup>, Mr. le grand-chancelier<sup>19</sup>, Mr. le grand-vicaire<sup>20</sup>, Mr. le suffragant<sup>21</sup>, Mrs. de Harlez, prévôts<sup>22</sup>, Mr. le comte de Preston<sup>23</sup>, Mr. de Paix, Mr. l'abbé de Saint Laurent<sup>24</sup>, Mr. l'abbé du val Saint Lambert<sup>25</sup>, Mr. l'abbé du val-des-écoliers<sup>26</sup>, Mr. le doyen de Saint Pierre<sup>27</sup>, Mr. le doyen de Saint Paul<sup>28</sup>, Mr. le doyen de Saint Denis<sup>29</sup>, Mr. le doyen de Saint Martin<sup>30</sup>, Mr. le conseiller de Chestret<sup>31</sup>, Mr. le conseiller Gilot<sup>32</sup>, Mr. le conseiller Plomteux<sup>33</sup>, Mr. le chanoine Delatte<sup>34</sup>, Mr. le chanoine de Villenfagne<sup>35</sup>, Mr. le chanoine Brocal<sup>36</sup>, Mr. Paquot professeur de Louvain, Mr. de Feller, Mr. l'abbé

---

<sup>15</sup> Charles-Louis de Magis, membre du Conseil privé, ministre plénipotentiaire à la Diète d'Empire à Ratisbonne.

<sup>16</sup> Bernard Joseph Dotrengé, avocat à Bruxelles, représentant du prince auprès du gouvernement des Pays-Bas.

<sup>17</sup> Pierre-François-Ghisbert de Magis, frère aîné de Charles-Louis de Magis, résident du prince auprès des États-Généraux des Provinces-Unies, à La Haye.

<sup>18</sup> Baron Ferdinand-Conrard de Haxhe, seigneur de Bierset, Hamal, Ehin, etc., prévôt de Sainte-Croix.

<sup>19</sup> Baron Jean-Louis de Sluse.

<sup>20</sup> Comte Marie-Philippe-Alexandre-Hyacinthe de Rougrave, prévôt de Saint-Barthélemy, membre du Conseil privé.

<sup>21</sup> François-Constantin de Méan, le futur successeur de Hoensbroech.

<sup>22</sup> La famille de Harlez compte alors deux prévôts, prénommés Guillaume-Joseph : le premier, né en 1721, est prévôt de Saint-Jean depuis 1784 ; l'autre, né en 1754, est prévôt de Saint-Denis depuis le 1<sup>er</sup> mai 1786 et conseiller du prince-évêque. Cf. J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, Bruxelles, Gobbaerts, 1872, IV, pp. 96 et 102.

<sup>23</sup> Jenico, comte de Preston, trésorier et examinateur synodal.

<sup>24</sup> Pierre Crahay, député du clergé.

<sup>25</sup> Grégoire Falla, député du clergé.

<sup>26</sup> Ad. Pichet des Granges ou N. Jacmart, tous deux députés du clergé.

<sup>27</sup> François-Nicolas-Joseph Devaulx, président du clergé secondaire, archidiacre d'Hans et Mollin, Hombreux, etc. – dont l'élection comme doyen avait fait l'objet d'une pasquille, en 1780.

<sup>28</sup> Laurent-Louis-Joseph-François de Rossius, député des églises secondaires du pays de Liège.

<sup>29</sup> Libert-Joseph Denoël, député des églises secondaires, également honoré d'une chanson wallonne lors de son élection à la tête du chapitre de Saint-Denis, en 1780.

<sup>30</sup> Joseph-Alexandre de Fromentau, autre député des églises secondaires.

<sup>31</sup> Jean-Nicolas de Chestret, secrétaire du Conseil privé, sous-lieutenant de la souveraine Cour féodale, greffier de la souveraine Justice de Liège, frère de Maximilien de Chestret.

<sup>32</sup> Gaspard-Joseph Gilot de Hanefte, primus de Louvain en 1769 (une chanson avait marqué l'événement), devenu secrétaire particulier de Hoensbroech.

<sup>33</sup> L'imprimeur, commissaire et bourgmestre de Liège.

<sup>34</sup> L'examineur synodal, chanoine de Saint-Pierre.

<sup>35</sup> L'écrivain, chanoine de Saint-Denis, membre du Conseil privé et député de l'ordre équestre aux États de la principauté.

<sup>36</sup> Ferdinand-Joseph-Lambert de Brocal, chanoine de Saint-Denis, adjoint de Delatte au synode ; il avait été secrétaire du très pieux prince-évêque Charles d'Outremont, ce qui lui avait valu les honneurs de la chanson wallonne dite des brocales, qui brocardait les favoris déchus.

Outin<sup>37</sup>, Mr. Ansiaux médecin<sup>38</sup>, Mr. l'avocat Warzée<sup>39</sup>, le Père Stéphani<sup>40</sup> et plusieurs autres seigneurs, chanoines, professeurs réguliers et séculiers, curés, professeurs et avocats, etc. Mr. Lemarié libraire s'offre d'en être l'imprimeur<sup>41</sup>.

ANNEXE 2 : P. B. LAMBERT, *Apologie de l'état religieux*, s. 1., 1778, p. 85.

Il s'est élevé au milieu de nous, disoit il y a quelques années le Ministère public<sup>42</sup> une Secte impie et audacieuse ; elle a décoré sa fausse sagesse du nom de philosophie ; ses partisans se sont érigés en Précepteurs du genre humain. D'une main ils ont tenté d'ébranler le trône, de l'autre ils ont voulu renverser les Autels. Leur objet étoit d'éteindre la croyance, de faire prendre un autre cours aux esprits sur les institutions religieuses et civiles ; et la révolution s'est, pour ainsi dire, opérée. Les prosélytes se sont multipliés ; leurs maximes se sont répandues ; les Royaumes ont senti chanceler leurs antiques fondements : et les Nations étonnées de trouver leurs principes anéantis, se sont demandé par quelle fatalité elles étoient devenues si différentes d'elles-mêmes... Ils se sont acharnés à détruire la foi, à corrompre l'innocence, à étouffer dans les âmes tout sentiment de vertu... Cette secte dangereuse a employé toutes les ressources ; et pour étendre la corruption, elle a empoisonné, pour ainsi dire, les sources publiques. Enfin la Religion compte aujourd'hui presque autant d'ennemis déclarés que la littérature se glorifie d'avoir formé de prétendus Philosophes : et le gouvernement doit trembler de tolérer dans son sein une secte ardente d'incrédules, qui semble ne chercher qu'à soulever les peuples sous prétexte de les éclairer... L'ANARCHIE et l'indépendance sont le gouffre affreux où l'impiété cherche à précipiter les Nations : et c'est sans doute pour remplir ce funeste projet qu'elle s'occupe depuis longtemps à dénouer nœud à nœud tous les liens qui attachent l'homme à ses devoirs... Elle est convaincue d'être autant l'ennemie des peuples et des Rois, que de Dieu même. »

---

<sup>37</sup> Chanoine du Val-des-Ecoliers, successeur du jésuite Coster, avec de Lignac, à la rédaction de *L'Esprit des journaux*.

<sup>38</sup> Nicolas-Joseph Anciaux : cf. M. FLORKIN, « Un médecin anti-philosophe : Nicolas-Joseph Anciaux », dans *Médecine et médecins au pays de Liège*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1954, pp. 193 sv.

<sup>39</sup> Charles-François-Joseph Warzée, avocat fiscal du Conseil ordinaire de Liège, député aux États, en 1785, lors du conflit des jeux de Spa.

<sup>40</sup> Jean-Pierre-Renier Stéphani, en religion le P. Jean Népomucène de la Sainte-Famille, bibliothécaire des Carmes déchaussés – congrégation où s'illustra, par ses pasquilles anti-révolutionnaires, le P. Marian de Saint-Antoine. Le P. Stéphani écrivit des *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège*.

<sup>41</sup> François Lemarié, qui obtint, peu avant la Révolution, le titre d'imprimeur de l'évêque : ce genre de Denis de Boubers parachevait une reconversion qui avait conduit celui-ci des éditions clandestines et des travaux les moins recommandables au marché de la piété populaire, c'est-à-dire à une manière de respectabilité.

<sup>42</sup> Réquisitoire de Monsieur Séguier, Avocat Général au Parlement, toutes les chambres assemblées, le dix-huit août 1770.